



CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/5/6
25 octobre 1999

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS
SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES
Cinquième réunion
Montréal, 31 janvier - 4 février 2000
Point 3.5.1 de l'ordre du jour provisoire*

DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DES EAUX INTÉRIEURES: MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL

Note du Secrétaire exécutif

SOMMAIRE ANALYTIQUE

À sa quatrième réunion, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) a demandé au Secrétaire exécutif de préparer un rapport sur les modalités de mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des eaux intérieures. Comme suite à cette demande, la présente Note examine comment un certain nombre de pays et d'organisations internationales ont réalisé des activités qui contribuent à la mise en œuvre de ce programme de travail; et comment le Secrétariat de la Convention a entrepris de mettre en œuvre le programme de travail essentiellement à travers des activités menées en collaboration et des plans de travail conjoints. Le présent texte met également en évidence des lacunes et des obstacles à la mise en œuvre du programme de travail.

RECOMMANDATIONS PROPOSÉES

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) est invité à recommander que la Conférence des Parties:

1. note les diverses modalités de mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des eaux intérieures et les obstacles à la mise en œuvre de certains aspects du plan de travail de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques; et
2. demande au Secrétaire exécutif de procéder à une compilation systématique de cette information pour la diffuser à travers le centre d'échange et en faire état lors de l'examen du plan de travail sur la diversité biologique des eaux intérieures prévu à l'ordre du jour de la

* UNEP/CBD/SBSTTA/5/1

huitième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
SOMMAIRE ANALYTIQUE.....		1
RECOMMANDATIONS PROPOSÉES.....		1
I. INTRODUCTION.....	1-5	4
II. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL.	6-27	5
III. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRAVAIL DU SBSTTA.....	28-38	14
IV. LACUNES ET OBSTACLES À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRAVAIL DU SBSTTA.....	39-43	20
V. RÉFÉRENCES.....		21

Annexe

ORGANISATIONS QUI TRAVAILLENT SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DES PETITS ÉTATS INSULAIRES ET DES ÉTATS VICTIMES DE DÉSASTRES ÉCOLOGIQUES		22
--	--	----

I. INTRODUCTION

1. À sa quatrième réunion, tenue à Bratislava en mai 1998, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a adopté la décision IV/4, sur l'état et l'évolution de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures et sur des options visant sa conservation et son utilisation durable, incluant un programme sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures et sur les problèmes connexes d'identification et de surveillance, de méthode d'évaluation et de taxonomie.

2. Le programme de travail adopté en vertu de la décision IV/4 est décrit à l'annexe I de la décision et aborde les domaines suivants :

(a) L'évaluation de l'état et de l'évolution de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures et l'identification d'options visant sa conservation et son utilisation durable (partie A), incluant: des activités générales confiées au Secrétaire exécutif de la CBD et du SBSTTA (section 1); un plan de travail du SBSTTA (section 2); des recommandations aux Parties (section 3); le financement (section 4);

(b) L'offre d'avis scientifiques et d'autres orientations pour aider à l'élaboration nationale de l'Annexe I de la Convention, sur l'identification et la surveillance concernant les écosystèmes des eaux intérieures (partie B);

(c) L'examen de méthodes d'évaluation de la diversité biologique concernant les écosystèmes des eaux intérieures (partie C);

(d) L'urgence d'une intervention nécessaire sur la taxonomie (partie D).

3. L'Annexe II à cette même décision propose un échéancier pour le programme de travail en ce qui concerne les activités du SBSTTA.

4. À sa quatrième réunion, tenue en juin 1999, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) a demandé au Secrétaire exécutif de préparer un rapport sur les modalités de mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des eaux intérieures. Préparé au début de la mise en œuvre du programme de travail, un tel rapport peut répondre à un triple objectif : (i) évaluer la façon dont le programme de travail est mis en œuvre et partager l'information à ce sujet; (ii) identifier les lacunes et les obstacles à la mise en œuvre du programme; et (iii) proposer des moyens de poursuivre la mise en œuvre du programme de travail. Le présent document a aussi pour but de fournir de l'information aux Parties pour les assister dans leur propre mise en œuvre du programme de travail, telle que décrite à la partie A, section 3.

5. Conformément à la structure du programme de travail, la section II de la présente note fournit des renseignements sur les modalités de mise en œuvre du programme en présentant des modalités de mise en œuvre d'activités générales. La section III examine les modalités de mise en œuvre du plan de travail du SBSTTA, la section IV identifie les lacunes et les obstacles à la mise en œuvre du plan de travail du SBSTTA.

II. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL

A. Collaboration avec d'autres organismes pour mettre en œuvre des activités générales

6. Au paragraphe 1 du programme de travail, la Conférence des Parties demande au Secrétaire exécutif de poursuivre et d'étendre la collaboration avec les organisations, institutions et conventions engagées dans la recherche, la gestion et la conservation de la diversité biologique des eaux intérieures, y compris entre autres la Convention relative aux zones humides, la FAO, ICLARM, le Partenariat mondial sur l'eau, le Conseil mondial de l'eau, le PNUD, le PNUE, DIVERSITAS, Wetlands International, l'Union mondiale pour la nature, la Banque mondiale, et la Convention de Bonn.

7. À la lumière du paragraphe mentionné ci-dessus, en juillet 1998 et en août 1999, le Secrétaire exécutif a écrit aux organisations et institutions pertinentes pour attirer leur attention sur la décision IV/4 et les inviter à soumettre des études de cas et des renseignements en rapport avec le programme de travail sur la diversité biologique des eaux intérieures. À l'exception de la Banque mondiale, les organismes n'ont pas présenté d'études de cas, même si les renseignements fournis tendent à indiquer que plusieurs études sur des objets spécifiques ont été réalisées ou sont en cours de réalisation. On trouvera ci-après un résumé de l'information sur les activités pertinentes des organisations qui travaillent sur la diversité biologique des eaux intérieures. On trouvera l'information complète sur le site Web du Secrétariat (<http://www.biodiv.org>). Dans une prochaine étape, on verra à identifier des domaines spécifiques pouvant faire l'objet de plans de travail conjoints entre la Convention sur la diversité biologique et ces diverses organisations/institutions.

1. La Convention sur les zones humides

8. La Convention sur les zones humides réalise plusieurs activités qui renforcent la coopération et la synergie avec la Convention sur la diversité biologique en des domaines d'intérêt commun, depuis l'adoption du Plan de travail conjoint avec la Convention sur la diversité biologique en mai 1998. À sa septième réunion, tenue au Costa Rica en mai 1999, la Conférence des Parties à la Convention sur les zones humides a adopté une série de résolutions et de recommandations qui bénéficieront au programme de travail sur la diversité biologique des eaux intérieures. Voici quelques exemples :

(a) La recommandation 7.2, sur les petits États insulaires en développement, les écosystèmes des zones humides insulaires et la Convention de Ramsar, demande au Comité permanent de la Convention de Ramsar d'examiner le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement en vue d'identifier des actions prioritaires à l'égard des écosystèmes des zones humides insulaires;

(b) La résolution VII.18, sur les lignes directrices pour l'intégration de la conservation et de l'utilisation avisée des zones humides à la gestion des bassins fluviaux, a pour but d'aider les Parties à intégrer l'approche fondée sur les écosystèmes aux systèmes de gestion des bassins fluviaux, ce qui permet de donner un certain relief aux problèmes touchant la préservation de l'intégrité des écosystèmes dans les processus décisionnels en lien avec un système de gestion intégrée des ressources aquatiques. À cet égard, les secrétariats de la Convention de Ramsar et de la Convention sur la

diversité biologique sont à élaborer un avant-projet d'Initiative intégrée sur les bassins fluviaux;

(c) La résolution VII.20, sur les priorités pour un inventaire des zones humides, a reconnu l'état dans l'ensemble déplorable de l'inventaire des zones humides et recommandé une liste d'actions prioritaires pour corriger la situation. Le Comité d'examen scientifique et technique de Ramsar (STRP) a préparé un texte sur les systèmes de première alerte pour détecter les changements écologiques dans les zones humides, qui fournit aux Parties à Ramsar un premier outil de surveillance pour détecter les retombées sur les écosystèmes à prédominance aquatique et étudie les problèmes d'indicateurs et de critères, ce qui pourrait être transférable directement au programme de travail du SBSTTA sur les écosystèmes des eaux intérieures et à la question multisectorielle des indicateurs de la diversité biologique;

(d) La résolution VII.11, relative à un cadre stratégique et des lignes directrices pour la préparation éventuelle de la liste des zones humides d'importance internationale, intéresse la Convention sur la diversité biologique en ce qu'elle fournit des indications détaillées sur une approche systématique des futures désignations de sites en vertu de la Convention pour faire en sorte qu'on puisse en arriver à la vision d'un réseau international de zones humides qui jouent un rôle important pour la conservation de la diversité biologique mondiale et pour la préservation de la vie humaine à travers les fonctions écologique et hydrologique;

(e) La résolution VII.17, sur la régénération comme élément d'une planification nationale pour la conservation et l'utilisation avisée des zones humides, offre des critères pour aider les Parties contractantes à envisager les coûts et les bénéfices à retirer de la remise en état et de la régénération de ces écosystèmes.

9. Les résolutions et recommandations de la septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur les zones humides forment maintenant une «trousse» complète et intégrée pour la mise en œuvre de la Convention. Enfin, pour promouvoir la coopération et la synergie entre les actions des instances scientifiques et techniques des deux conventions, il faudrait continuer, comme on le fait présentement, d'inviter les présidents respectifs à participer mutuellement à leurs réunions, conformément au paragraphe 12 du programme de travail.

2. DIVERSITAS

10. DIVERSITAS prend pour cibles plusieurs secteurs spéciaux de recherche (STAR). L'objectif du STAR consacré à la diversité biologique des eaux intérieures consiste à identifier des champs de recherche spécifiques qui soient nouveaux, ou qui présentent une importance écologique ou économique suffisante pour justifier la mise en œuvre d'un programme international. Les éléments proposés pour la recherche sont :

1. L'inventaire et la surveillance de la diversité biologique des eaux intérieures;
2. L'origine, l'entretien et le changement de la diversité biologique des eaux intérieures : les facteurs déterminant la diversité des espèces;
3. Le fonctionnement de la diversité biologique et de l'écosystème dans les eaux intérieures;
4. L'utilisation durable des écosystèmes aquatiques intérieurs;

5. La diversité biologique des ressources aquatiques vivantes comme indicateur de la santé environnementale;
6. Les aspects culturels de la diversité biologique des eaux intérieures;
7. L'éducation-formation.

DIVERSITAS prépare également une recherche sur les eaux intérieures dans le Pacifique occidental et en Asie (DIWPA) pour 2001 et 2002 avec des manuels comparatifs communs, en lien avec l'Année internationale pour l'observation de la diversité biologique (IBOY); des sites pilotes pour un réseau aquatique (PLANETS); et un inventaire de la diversité biologique de l'eau douce en Afrique (AFRIBIO).

3. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

11. La FAO aborde plusieurs aspects de l'utilisation durable et de la conservation de la diversité biologique dans les écosystèmes aquatiques intérieurs. La responsabilité première sur ces questions revient à la Division pour le développement de la terre et de l'eau, en ce qui concerne l'eau comme ressource, et, pour ce qui est des problèmes de diversité biologique, au Département des pêches, qui s'est fixé trois grands objectifs stratégiques:

- (a) Promouvoir un apport accru de l'aquaculture et d'une pêche responsable à l'approvisionnement et à la sécurité alimentaire mondiale;
- (b) Promouvoir la gestion efficace, durable et responsable du secteur des pêches, sur le plan mondial, régional et national, dans le cadre du Code de conduite pour une Pêche Responsable; et
- (c) Une surveillance mondiale et une analyse stratégique des pêches afin de donner des bases solides à une projection du potentiel de production, de l'évolution de la ressource et de l'impact des pratiques halieutiques.

12. Dans le but de promouvoir de nouvelles approches de gestion des pêches, la FAO a adopté en 1995 le Code de conduite pour une Pêche Responsable afin de fournir un outil nécessaire aux efforts nationaux et internationaux visant à assurer l'exploitation durable des ressources aquatiques vivantes en harmonie avec l'environnement (FAO, 1995). Le Code de conduite et les directives techniques qui l'accompagnent reconnaissent l'importance de la diversité biologique des pêches intérieures. Les directives techniques ont été formulées pour aider à mettre en œuvre le Code pour les pêches intérieures (FAO, 1997). Ces directives soulignent la situation particulière des pêches intérieures, qui tient à ce que la plupart des impacts sur les pêches proviennent de l'extérieur du secteur. Un projet est en cours pour établir des liens entre le Code de conduite et les dispositions de la Convention sur la diversité biologique afin de sensibiliser les usagers du Code de conduite à l'existence de la Convention sur la diversité biologique. La FAO s'emploie à améliorer la qualité des statistiques halieutiques pour les pêches dans les eaux intérieures compte tenu du fait que la production de poisson en eaux intérieures pourrait être de 2 à 5 fois plus élevée que ce qu'indiquent les rapports officiels des gouvernements nationaux (FAO, 1999). En outre, la FAO entretient une base de données sur les introductions d'espèces aquatiques qui permet de documenter leur importance et leurs impacts (Garibaldi et Bartley, 1999). Cette base de données pourra servir aux rapports nationaux sur les espèces exotiques et leurs impacts sur la diversité biologique, y compris celle des écosystèmes aquatiques intérieurs. La FAO est en lien avec d'autres institutions telles que l'ICLARM, l'Institut sur la ressource de l'eau (WRI), le Centre mondial de surveillance de la conservation (WCMC), la Commission mondiale sur les barrages, des organismes

régionaux tels que la Commission du fleuve Mékong, et les gouvernements nationaux afin de partager l'expertise en vue de mieux conserver la diversité biologique des eaux intérieures et d'en faire une utilisation durable.

4. Le Centre international pour la gestion des ressources aquatiques vivantes (ICLARM)

13. L'ICLARM réalise plusieurs activités liées à la diversité biologique des eaux intérieures. Elles comprennent:

(a) Le développement d'une base de données biologiques, appelée FishBase, en collaboration avec la FAO et d'autres partenaires. La base Fishbase contient des informations clés (nomenclature, morphologie, écologie trophique, mouvements de population, physiologie, images, cartes, etc.) sur 23 000 des quelque 25 000 espèces connues de poissons à nageoires;

(b) L'élaboration de la proposition «Des poissons pour l'avenir» en collaboration avec l'Union mondiale pour la nature (IUCN), Fauna and Flora International (FFI) et le WCMC, pour la conservation et l'utilisation durable des poissons d'eau douce;

(c) L'établissement des bases du Réseau international de génétique en aquaculture (INGA), formé de 13 pays membres et de 11 établissements de recherche avancée, comme mécanisme de mise en commun de l'information sur les poissons, les carpes et les tilapias cultivés en eau douce;

(d) L'organisation, en collaboration avec la FAO, d'une conférence intitulée «Vers une politique de conservation et d'utilisation durable des ressources génétiques aquatiques» dont les actes seront disponibles à la cinquième réunion du SBSTTA;

(e) L'organisation d'un congrès scientifique de trois jours, tenu sous les auspices de l'ACP-Initiative de recherche sur les pêches de l'Union européenne et de la Commission européenne, sur l'utilisation durable de la diversité biologique aquatique : données, outils et coopération. Les actes de la conférence ainsi qu'un CD-ROM contenant le texte des 35 communications présentées au congrès seront disponibles à la cinquième réunion du SBSTTA;

(f) L'élaboration d'un «Système d'information sur la diversité animale aquatique» (AADIS), en collaboration avec la FAO et le Fonds mondial des Pêches (WFT);

(g) La préparation d'études sur les systèmes de ressources aquatiques intérieures et la recherche d'indicateurs de durabilité pour la gestion aquacole intégrée, y compris la conception et le test d'un logiciel (RESTORE) pour la gestion intégrée des ressources en aquaculture;

(h) Quelques études sur la Conservation et l'utilisation d'une espèce de tilapia de l'Afrique de l'Ouest (*Sarotherodon melanotheron*) dans le but de produire de nouvelles connaissances et d'améliorer les méthodes de travail sur ce vivant et d'autres espèces; la diversité génétique du barbu argenté (*Barbodes gonionotus*) en Asie du sud-est: un modèle à suivre pour établir le(s) centre(s) de diversité génétique d'un poisson d'eau douce; modéliser la gestion des débits pour optimiser la production de ressources aquatiques dans le bassin du Mékong; une évaluation de l'utilité des étangs dans les systèmes agricoles intégrés en bordure de la forêt sur les plateaux de la province de Quirino, aux Philippines; les migrations des petits cyprinidés (espèces de la famille des Barbus), qui jouent un rôle important dans l'alimentation des populations rurales et urbaines du bassin du lac Chilwa, au Malawi.

14. On trouvera d'autres renseignements sur les activités de l'ICLARM portant sur la diversité biologique des eaux intérieures dans le plan stratégique du Centre pour les années 2000-2020, qui comprend un supplément consacré à la recherche sur les ressources aquatiques dans les pays en développement - données et évaluation par région et par système de ressources.

5. Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)

15. Le secrétariat du PNUE a présenté un court rapport sur le déroulement et les suites de la Conférence sur une politique de gestion des ressources aquatiques africaines, tenue à Nairobi en mai 1999. La Conférence a été organisée par la Banque mondiale et le gouvernement du Kenya, en collaboration avec le PNUE, dans le cadre du Partenariat mondial sur l'eau. On y a reconnu la nécessité de stratégies adéquates pour affronter les problèmes actuels de rareté et de distribution équitable de l'eau, de pollution, de détérioration des bassins versants, de contrôle des herbes et des jacinthes aquatiques ainsi que les divers aspects environnementaux de la gestion de l'eau. Le problème de la gestion des ressources aquatiques transfrontalières a aussi été abordé, ainsi que les questions d'économie et de financement, de réglementation, de droit législatif et coutumier, d'institutions, d'ententes nouvelles et novatrices pour la gestion et l'utilisation durable des ressources aquatiques.

6. Wetlands International

16. Plusieurs projets de Wetlands International ont précisément pour objet d'évaluer la diversité biologique des plans d'eau intérieurs. Entre autres:

(a) L'évaluation de la diversité biologique des eaux douces de l'Amérique latine et des Caraïbes; les projets de diversité biologique ichtyque en Papouasie-Nouvelle-Guinée, dans le bassin inférieur du Mékong et dans le delta intérieur du fleuve Niger au Mali; la conservation du dauphin Irrawady dans le Kalimantan oriental, en Indonésie; un atlas des routes migratoires des canards, des oies et des cygnes en Asie et dans le contexte de l'Entente sur les oiseaux aquatiques migrateurs eurasiens en Afrique (AEWA); et les grues sur la route migratoire de l'Asie du Nord-est (dans le contexte de la Stratégie de conservation des oiseaux aquatiques migrateurs de l'Asie-Pacifique: 1996-2000);

(b) Des projets sont en préparation en Chine, en Ouzbékistan et en Malaisie, sur la gestion et la conservation des zones humides intérieures offrant différents types d'habitats: depuis les marais, les rivières et les lacs en altitude jusqu'aux forêts à marécages tourbeux.

(c) Parmi les activités plus vastes qui intéressent la diversité biologique des eaux intérieures, signalons la création de programmes, d'inventaires, de stratégies, de plans d'action et de cours de formation nationaux et régionaux sur les zones humides, par exemple en Asie du Sud-est, dans le Pacifique sud, en Europe orientale, dans le bassin méditerranéen, en Afrique et dans les Amériques;

(d) L'échange de renseignements et les activités de réseautage de Wetlands International sont importants pour la biodiversité, ainsi: les bulletins de liaison publiés en plusieurs langues aux niveaux national et régional; vingt et un groupes de travail spécialisés et un réseau mondial d'experts travaillant sur des sujets qui vont des flamands à la réhabilitation des zones humides; plusieurs sites Web interreliés entretenus

par les groupes spécialisés de Wetlands International pour diffuser de l'information au grand public sur différents problèmes intéressant la diversité biologique des zones humides et sur les projets en cours;

(e) Des directives régionales en vue d'une évaluation rapide de la diversité biologique des eaux intérieures pour différents types de zones humides ont été élaborées dans le cadre du projet MedWet I dans la région de la Méditerranée, projet dont Wetlands International a assumé le leadership. Les résultats de ce projet financé par l'Union européenne comprennent: un survol de l'état des inventaires des zones humides dans la région méditerranéenne; un guide méthodologique pour la surveillance des zones humides; et une série de cinq volumes pour l'inventaire des zones humides méditerranéennes, comprenant:

- i) Un manuel de référence;
- ii) L'enregistrement des données;
- iii) Un système de description de l'habitat;
- iv) Les conventions pour la photo-interprétation et la cartographie, et
- v) Un manuel pour la base de données.

À partir de l'expérience de MedWet, on prévoit élaborer un outil pour les inventaires nationaux des zones humides, qui prendra la forme d'un logiciel général de base de données sur les zones humides, et mettre sur pied un Réseau européen d'information sur les zones humides;

(f) Entre autres projets sur les bassins versants et les bassins fluviaux auxquels Wetlands International participe ou a participé, signalons: la gestion des zones humides en Argentine et ailleurs en Amérique du Sud; le Tasek Bera et le lac Chini en Malaisie; le Berbak et le Danau Sentarum en Indonésie; le lac Logtak, en Inde; la Basse-Volga en Russie; et les zones humides transfrontalières d'Europe centrale;

(g) Plusieurs études de cas de gestion sont documentées dans les actes des conférences sur les zones humides et le développement, tenues à Kuala Lumpur en 1995 et à Dakar en 1998, et dans diverses autres publications de Wetlands International.

7. La Banque mondiale

17. La Banque mondiale vient de produire des directives sur la diversité biologique des eaux intérieures, qui ont été publiées par la Banque interaméricaine de développement. En outre, la Banque a appliqué un nouvel outil d'analyse, appelé «Overlay» (surimpression), pour intégrer les externalités environnementales au travail économique et sectoriel de la Banque mondiale. Semblable à une surimpression graphique, qui applique une nouvelle couche sur une surface déjà existante, la notion d'«Overlay» peut ajouter une dimension environnementale à des études sectorielles. Elle sera d'ailleurs appliquée à une étude nationale sur l'hydroélectricité au Viêt-Nam pour permettre la planification des ressources hydrauliques vietnamiennes en tenant compte pleinement des fonctions de la diversité biologique de l'eau douce et de l'ensemble de sa valeur économique. On y arrivera:

(a) En démontrant l'importance économique sur le plan local et au-delà de la diversité biologique de l'eau douce;

(b) En estimant les coûts supplémentaires (atténuation) de la gestion durable de la diversité biologique en eau douce dans les endroits jugés

propices à différents types d'hydroélectricité et à d'autres développements reliés aux infrastructures;

(c) En comprenant la distribution du poisson et des autres organismes et habitats potamiques à l'intérieur du Viêt-Nam comme au-delà de ses frontières;

(d) En formulant des recommandations en vue d'une conception et d'une mise en œuvre adéquates des programmes ou des projets hydroélectriques ou autres qui doivent utiliser de l'eau, pour éviter que cette eau ne soit utilisée au détriment de la diversité biologique potamique;

(e) En tenant un atelier national destiné aux cadres supérieurs du gouvernement pour discuter, améliorer et diffuser les idées et les observations obtenues par l'Overlay.

8. L'Union mondiale pour la nature (IUCN)

18. L'Union mondiale pour la nature a lancé une alternative pour l'eau douce visant à renforcer les capacités de ses membres et partenaires afin de mieux identifier les menaces aux ressources et aux écosystèmes en eau douce et pour concevoir et mettre en œuvre les mesures nécessaires à leur conservation et à leur utilisation durable. Cette initiative poursuit un triple objectif:

(a) Faire la synthèse des connaissances actuelles et s'en servir pour sensibiliser les décideurs et les gestionnaires de ressources aquatiques aux problèmes reliés à la conservation et à l'utilisation durable des ressources en eau douce;

(b) Élaborer des outils de gestion et se donner les moyens de travailler avec les décideurs et les gestionnaires de ressources aquatiques, pour les inciter à adopter de nouvelles pratiques d'utilisation durable des ressources en eau douce; et

(c) Travailler à divers niveaux, depuis les petits bassins de captage locaux jusqu'aux bassins fluviaux internationaux, pour accroître et faciliter la coopération entre les institutions en vue de la conservation et de l'utilisation avisée des ressources en eau douce. Les volets régionaux de cette initiative, portant sur l'ensemble des trois objectifs, sont lancés en Amérique centrale, en Afrique australe, et en Asie du Sud et du Sud-est.

19. En outre, la Commission pour la survie des espèces (SSC) de l'Union mondiale pour la nature (IUCN) participe à l'initiative sur les eaux douces en travaillant surtout au premier objectif. Elle est à jeter les bases d'une série de réseaux régionaux dans le but de mettre en place une structure d'information sur l'état de la diversité biologique en eau douce qui permettra de surveiller son évolution à partir de repères cohérents. La SSC a déjà recueilli des renseignements qui semblent indiquer que la diversité biologique des eaux intérieures est beaucoup plus menacée que la diversité biologique terrestre ou maritime. À l'échelle mondiale, l'initiative fera la synthèse de l'information sur la gestion des bassins de captage et communiquera les résultats aux autorités intéressées et aux publics cibles. L'initiative de l'IUCN cherche à travailler en étroite collaboration avec d'autres partenaires et à mettre l'information à la disposition des Parties à la Convention sur la diversité biologique pour appuyer leurs efforts de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique des eaux intérieures.

B. Élaboration d'un plan de travail conjoint avec la Convention sur les zones humides

20. Au paragraphe 2 du programme de travail, la Conférence des Parties encourageait le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique et le Secrétaire général de la Convention sur les zones humides à élaborer un plan de travail qui assure la coopération, et évite le chevauchement entre les deux conventions, en prenant acte du protocole de coopération avec la Convention sur les zones humides et de la décision III/21 de la Conférence des Parties, à l'effet que la Convention sur les zones humides devrait être un partenaire de premier plan pour les écosystèmes des eaux intérieures.

21. Le Plan de travail conjoint (JWP) a été préparé par le Bureau de la Convention sur les zones humides et par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, distribué à la quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention à la biodiversité (UNEP/CBD/COP/4/Inf.8) et approuvé par la Conférence des Parties de par la décision IV/15. À la fin de 1999, un nouveau Plan de travail conjoint sera préparé, pour être soumis au Comité permanent de la Convention sur les zones humides et à l'Organe subsidiaire lors de sa cinquième réunion.

C. Collaboration avec la Commission sur le développement durable

22. Au paragraphe 3 du programme de travail, la Conférence des Parties a exprimé le souhait de continuer de travailler en étroite collaboration avec la Commission sur le développement durable à l'élaboration d'une approche stratégique pour la gestion des eaux douces, afin de faire en sorte qu'on tienne compte des problèmes de diversité biologique dans cette démarche.

23. Dans ce but, le Secrétariat collabore avec le Sous-comité sur les ressources aquatiques du Comité administratif sur la coordination (CAC), qui coordonne le travail sur le chapitre 18 (L'eau douce) de l'Action 21, et avec les autres instances pertinentes des Nations Unies, pour assurer le suivi de la sixième session de la Commission sur le développement durable, tenue en avril-mai 1998, tel que demandé au paragraphe 8 (b) de la décision IV/4. Ce travail a pour but, entre autres: d'identifier les lacunes ou les incohérences dans la mise en œuvre des programmes des organisations qui forment le sous-comité du CAC; d'examiner les façons d'accroître l'efficacité dans l'exécution des programmes et les possibilités de programmation conjointe; d'explorer l'éventualité d'ententes de coopération et, au besoin, de tenir compte de l'expérience acquise dans les programmes déjà existants au sein du système des Nations Unies; d'évaluer le succès obtenu par les approches stratégiques au développement durable, à la gestion, à la protection et à l'utilisation des ressources en eau douce dans la poursuite des objectifs décrits au chapitre 18 de l'Action 21; de donner une vue d'ensemble de l'état des ressources en eau douce et des problèmes potentiels.

D. Création d'une liste d'experts

24. Au paragraphe 4 du programme de travail, la Conférence des Parties a demandé au Secrétaire exécutif de créer une liste d'experts sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des eaux intérieures, et a invité instamment les gouvernements à soumettre des candidatures pour cette liste, tout en signalant que le Bureau de Ramsar est en train de constituer une liste d'experts similaire.

25. Jusqu'ici, la liste des experts de la Convention sur la diversité biologique sur la diversité biologique des eaux intérieures compte 223 experts nommés par 44 pays. La liste est disponible sur Internet à travers le centre d'échange de la Convention à <http://www.biodiv.org>. Il convient de noter qu'en février 1998, la Convention de Ramsar a lancé sa base de données d'experts sur les zones humides, liste qui regroupe près de 300 experts dans les différents domaines de la gestion des zones humides, originaires du monde entier. Les listes d'experts des deux Conventions ont été reliées grâce à la page d'accueil du site Web commun (<http://www.biodiv.org/rioconv/websites.html>). En outre, Ramsar est en train de nommer des correspondants nationaux pour assister dans son travail le Groupe d'étude scientifique et technique en lui apportant une contribution dans tous les domaines et en aidant à mobiliser d'autres experts dans leurs pays. De la même manière, les Parties à la Convention sur les zones humides ont été invitées à désigner un correspondant gouvernemental et un correspondant non gouvernemental pour les questions de communication, d'éducation et de sensibilisation du public.

E. Le rôle du centre d'échange

26. Le paragraphe 5 du programme de travail stipule que le centre d'échange de la Convention sur la diversité biologique devrait servir à promouvoir et à faciliter l'échange d'information et le transfert de technologies pertinentes à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique des eaux intérieures. À cette fin, en plus de la liste d'experts, le centre d'échange conserve également les études de cas et les renseignements fournis par les Parties et les organisations sur la diversité biologique des eaux intérieures. Par ailleurs, le centre d'échange a fait l'objet d'une révision, en particulier dans les rapports nationaux, visant à accroître son efficacité.

F. Coopération prochaine avec les petits États insulaires et avec les États victimes de désastres écologiques

27. Aux paragraphes 6 et 7 du programme de travail, la Conférence des Parties demande au Secrétaire exécutif et à l'Organe subsidiaire d'attacher une importance spéciale à l'amorce prochaine d'une coopération avec les petits États insulaires pour la mise au point de méthodes d'évaluation rapide, et avec les États dont les écosystèmes aquatiques intérieurs sont déjà victimes de désastre écologique, pour évaluer ces désastres et les activités d'atténuation correspondantes, et pour mettre au point avec ces États des méthodes d'évaluation rapide.

28. À cet égard, en guise de premier pas vers la coopération, le Secrétaire exécutif a envoyé une lettre en septembre 1999 à tous les correspondants nationaux de la Convention sur la diversité biologique, pour leur demander de lui indiquer si leur île était frappée de désastres écologiques et de lui faire parvenir éventuellement des études de cas et des renseignements en vue d'amorcer la coopération devant permettre la mise au point de méthodes d'évaluation rapide. Jusqu'ici, aucune réponse n'est encore parvenue au Secrétariat.

29. Par ailleurs, le Secrétariat a procédé à une recherche des organisations qui travaillent sur la diversité biologique dans les petits États insulaires et dans les États touchés par des désastres écologiques, à

/...

la fois pour éviter les dédoublements et pour tirer parti de synergies possibles afin de répondre à la demande de la Conférence des Parties aux paragraphes 6 et 7 du programme de travail. On peut consulter les résultats de cette recherche à l'annexe I ci-dessous.

III. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRAVAIL DU SBSTTA

30. Cette partie de la présente Note se rapporte au paragraphe 8 de la partie A, section 2 du programme de travail et veut informer des modalités nécessaires à la mise en œuvre du plan de travail du SBSTTA. Le paragraphe 8 précise que le plan de travail du SBSTTA devrait être élaboré en collaboration avec les organisations pertinentes, les gouvernements et les Parties, et tabler sur les efforts en cours en matière de conservation des écosystèmes aquatiques intérieurs. Le plan de travail devrait comporter les éléments identifiés par la Conférence des Parties aux paragraphes 8 a), b), c) et d) du programme de travail.

31. Dans ce but, en juillet 1998 et en septembre 1999, le Secrétaire exécutif a écrit à tous les correspondants nationaux de la Convention, pour les inviter à lui soumettre des études de cas et toute autre information relative aux paragraphes 8 a), b) et c) du programme de travail. Conformément à l'échéancier présenté à l'annexe II de la décision IV/4, le Secrétaire exécutif préparera, au cours de l'année 2002, des propositions au sujet des éléments identifiés au paragraphe 8 d), soit sur la mise au point de méthodes et de techniques pour l'appréciation des produits et services des écosystèmes des eaux intérieures, des incitatifs et des réformes de politiques, et pour la compréhension de la fonction des écosystèmes. Étant donné l'échéance, cette tâche n'est pas analysée dans le présent document.

32. Jusqu'ici, des études de cas et des renseignements ont été présentés par l'Allemagne, l'Arabie Saoudite, l'Argentine, l'Australie, la Belgique, la Bulgarie, la Chine, l'Égypte, le Mexique, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni.

A. Modalités de mise en œuvre du paragraphe (a) du programme de travail

33. Tel qu'indiqué au paragraphe 8(a) du programme de travail, le plan de travail du SBSTTA devrait tirer parti de l'information existante et compter avec les organisations et les experts pertinents pour dresser un tableau plus précis de la diversité biologique des eaux intérieures, de ses utilisations et des menaces qui pèsent sur elle partout dans le monde. Ce travail devrait permettre d'identifier les zones où le manque d'information compromet gravement la qualité des évaluations.

34. Les paragraphes qui suivent présentent une synthèse de l'information pertinente sur la façon dont les pays évaluent l'état et l'évolution de la diversité biologique de leurs eaux intérieures, ses utilisations et les menaces qui pèsent sur elle, à partir des renseignements communiqués au Secrétaire exécutif par les pays mentionnés ci-dessus au paragraphe 32.

35. Évaluation de la santé des fleuves et rivières de toute l'Australie (sous-programme du Programme national sur la santé des fleuves). Les objectifs de ce sous-programme prévoient: (i) d'entreprendre une évaluation complète de la santé des eaux intérieures, en identifiant les zones clés pour la santé des eaux et des rives ainsi que les eaux intérieures soumises à un

stress; (ii) de consolider et d'appliquer des techniques pour améliorer l'état de santé des eaux intérieures, et en particulier de celles qu'on sait soumises à un stress. Dans le cadre de ce programme, un vaste échantillonnage des populations macro-invertébrées a été entrepris dans tout le Queensland. Cette étude a pour but d'analyser la distribution et la diversité des taxons invertébrés, et d'améliorer la qualité de l'identification taxonomique. Pour réagir aux dangers qui pourraient menacer la diversité biologique, un projet pilote est présentement en cours dans le bassin du fleuve Burnett, pour en cartographier les taxons macro-invertébrés, et tenter d'établir l'importance pour la conservation de zones particulières en utilisant certaines espèces comme indicateurs. En Australie, les recherches réalisées au *Cooperative Research Centre for Freshwater Ecology* fournissent un éclairage écologique pour améliorer les eaux intérieures par un travail de recherche mené en collaboration, des activités d'enseignement et la formation de ressources. Les activités de recherche sont regroupées en six programmes : eaux mouvantes, eaux stagnantes et eutrophisation; écologie de la plaine alluviale et de la zone humide; qualité de l'eau et bilan écologique; gestion en milieu urbain; et écologie ichthyologique.

36. La Chine a fait état d'une enquête réalisée à l'échelle nationale pour évaluer la diversité biologique des fleuves, des lacs et des réservoirs. L'incidence des activités humaines sur la diversité biologique des eaux intérieures a été mesurée et classifiée comme suit : impact des pêches; impact des ouvrages de rétention d'eau à grande échelle; impact de l'abattage excessif des forêts et de l'assèchement de zones lacustres à des fins agricoles; impact de l'augmentation de la salinité. À la lumière des conclusions de cette enquête, des mesures ont été prises pour protéger et restaurer la diversité biologique des eaux intérieures du pays.

37. Un document sur les Régions hydrologiques prioritaires et la diversité biologique au Mexique fait état de deux ateliers, organisés en 1998 par la Commission nationale pour l'étude et l'utilisation de la diversité biologique (CONABIO), pour diagnostiquer les environnements d'eau douce et pour sélectionner des zones en fonction : de la richesse biologique; du niveau de connaissances générales ou du manque d'information; de l'utilisation réelle et potentielle; des impacts négatifs réels et potentiels sur la diversité biologique; et des services environnementaux. Sur 110 bassins hydrographiques jugés hautement prioritaires en fonction de la diversité biologique, 82 correspondent à des zones en exploitation et 75 sont menacés d'une façon ou d'une autre. En outre, on a identifié 29 zones qui sont importantes sur le plan biologique mais pour lesquelles on ne dispose pas d'une information scientifique adéquate en matière de diversité biologique. Une fiche technique a été préparée pour chaque zone, avec des renseignements généraux sur la limnologie, la géologie/édaphologie, les ressources en eau et la diversité biologique, ainsi que sur l'utilisation des ressources, les aspects économiques et les problèmes de conservation et d'utilisation. On trouve aussi dans ce rapport une perspective d'ensemble sur la diversité biologique, sur l'utilisation des ressources, les impacts réels et potentiels et les menaces à la diversité.

38. Pour surveiller les changements survenant dans les habitats des zones humides, un programme de surveillance à long terme de l'utilisation des terres et du changement écologique dans les campagnes du Royaume-Uni a été réalisé en 1979, 1984 et 1990. Une autre enquête sur le milieu rural est présentement en cours. La mise au point de techniques perfectionnées de cartographie du couvert terrestre par satellite et le recours aux techniques

de numérisation aérienne sont des éléments importants de l'initiative actuelle.

39. Dans un document intitulé «État des inventaires des zones humides dans la région méditerranéenne», le Portugal a fait état de divers inventaires nationaux et internationaux sur les zones humides du pays, dont un inventaire préliminaire récemment publié qui offre une compilation mise à jour de toutes les données existantes sur les zones humides. Cet inventaire préliminaire répertorie 49 sites, dont 19 (39%) zones humides intérieures. Les zones humides intérieures représentent 24 % de la superficie totale des zones humides au Portugal.

40. L'information contenue dans les rapports nationaux a aussi été analysée. Voici un aperçu des rapports des Parties sur la diversité biologique des eaux intérieures, les efforts et les actions en ce domaine, en signalant les lacunes :

(a) Lorsqu'elle existe, l'information pertinente sur les écosystèmes aquatiques intérieurs varie considérablement entre les Parties: il peut s'agir aussi bien de renseignements sur la diversité des écosystèmes que d'information sur la diversité des espèces;

(b) La plupart des Parties n'ont pas encore défini et classé leurs écosystèmes aquatiques intérieurs respectifs en appliquant une classification normalisée;

(c) Sur le plan de la diversité des espèces, les poissons sont le groupe le plus souvent évalué parmi les groupes taxonomiques d'eau douce, qui regroupent aussi les crustacés, les mollusques, les plantes et les algues;

(d) Les zones humides font aussi plus souvent l'objet d'évaluations et d'études que les autres écosystèmes aquatiques intérieurs. L'information à leur sujet est souvent présentée en termes de sites Ramsar et de superficie;

(e) On trouve assez peu de renseignements sur la manière dont est utilisée la diversité biologique des écosystèmes aquatiques intérieurs, sauf par rapport aux pêches, qui ont fait l'objet d'études plus importantes. Les données sur les pêches s'expriment surtout en termes de prises totales, d'unités de production (en tonnes/année, par exemple) et de renseignements sur les espèces commerciales;

(f) Les types de menace écologique sont mieux connus que l'impact qu'ils ont effectivement sur les écosystèmes aquatiques. Les menaces aux écosystèmes aquatiques intérieurs sont principalement la pollution de l'eau (par exemple, l'acidification, les décharges industrielles et municipales, l'eutrophisation), les pertes d'habitat, l'exploitation des ressources aquatiques, la modification physique des cours d'eau (par exemple, détournement de fleuves, construction de barrages, assèchement de zones humides), la surpêche, et l'introduction d'espèces exotiques. L'importance de ces menaces varie selon les régions;

(g) Les Parties élaborent ou mettent en œuvre des stratégies nationales pour la conservation de la diversité biologique. Même si les stratégies nationales formulent des directives générales pour la préservation de la diversité biologique, les principes directeurs que l'on trouve dans un bon nombre de plans d'action et de stratégies nationales pour la diversité biologique (NBSAP) peuvent aussi s'appliquer aux écosystèmes aquatiques intérieurs;

(h) Les Parties s'emploient à élaborer, mettre en œuvre ou modifier des mesures de conservation de la diversité biologique. Trois mesures sont communément adoptées pour protéger et conserver la diversité biologique des écosystèmes aquatiques intérieurs: la législation, les zones protégées et les conventions internationales;

(i) La plupart des Parties ont des lois sur l'eau qui fixent des conditions par rapport à toute une série de problèmes: on interdit, par exemple, la contamination des ressources aquatiques et des schèmes de gestion; elles ont aussi des lois sur les pêches qui imposent, entre autres, des restrictions et des conditions aux opérations de pêche;

(j) Les zones protégées comprennent les parcs nationaux, les réserves naturelles et d'autres sites désignés comme présentant un intérêt particulier conformément aux critères des Parties;

(k) La majorité des Parties à la Convention sur la diversité biologique ont également ratifié d'autres conventions reliées à la diversité biologique, comme la Convention sur les zones humides et la Convention sur le commerce international des espèces menacées de la faune et de la flore sauvages (CITES);

(l) Les Parties sont actuellement en train de préparer ou de réaliser des évaluations de la diversité biologique des eaux intérieures, du niveau des écosystèmes jusqu'à celui des espèces. Ces programmes d'évaluation sont réalisés dans le cadre d'initiatives nationales ou internationales.

41. On a trouvé des indications supplémentaires sur l'état et l'évolution de la diversité biologique des eaux intérieures, ses utilisations et les menaces qui pèsent sur elle dans les publications suivantes:

(a) *Global Freshwater Biological Diversity: Striving for the Integrity* (McAllister et al., 1997). Ce livre offre une vue d'ensemble de l'état de la diversité biologique des eaux douces. Selon cette source, la diversité biologique des eaux douces comprend quelque 45 000 espèces faisant l'objet d'une description scientifique, mais le chiffre atteindrait un million si on incluait les espèces non décrites;

(b) Le Centre mondial de surveillance de la conservation a publié récemment *Freshwater Biological Diversity: A Preliminary Global Assessment* (WCMC, 1998). Cet ouvrage fournit des renseignements sur les eaux intérieures et sur leur diversité biologique, et il a proposé le premier survol mondial des points chauds en matière de diversité biologique des eaux douces (les zones qui semblent présenter une diversité biologique particulièrement élevée) pour certains groupes animaux décisifs.

42. Une revue plus détaillée des publications aidera à identifier les renseignements nécessaires pour donner une image plus précise de la diversité biologique des eaux intérieures.

B. Modalités de mise en œuvre le paragraphe 8 (b) du programme de travail

43. Tel qu'indiqué au paragraphe 8(b) du programme de travail, le plan de travail du SBSTTA devrait comprendre l'élaboration et la diffusion de lignes directrices régionales en vue d'un bilan rapide de la diversité biologique des eaux intérieures pour différents types d'écosystèmes aquatiques intérieurs.

44. Un bilan rapide est nécessaire chaque fois que des menaces imposent une intervention urgente et pour permettre aux décideurs d'évaluer rapidement l'état de la diversité biologique afin d'établir des priorités claires pour la conservation de la diversité biologique des eaux intérieures. Même si les méthodes d'évaluation rapide ne nous donnent pas autant d'information qu'une enquête approfondie, elles demeurent des outils utiles pour suivre la diversité biologique d'une région. Voici quelques-uns des outils d'évaluation rapide de la diversité biologique des eaux intérieures, qui existent présentement:

(a) *The Australian River Assessment Scheme* [Plan australien d'évaluation des fleuves et rivières](AUSRIVAS) est une nouvelle approche, rapide et normalisée, pour évaluer la santé écologique fluviale. Le volet de bio-évaluation d'AUSRIVAS utilise une série de modèles pour prédire ce que serait la composition de la communauté macro-invertébrée en un point donné du fleuve, en l'absence d'impact humain. Les évaluations AUSRIVAS sont présentées sous forme de rapport entre les taxons observés et les taxons escomptés (O/E) pour un site donné, et le rapport O/E est ensuite attribué à une bande indiquant un niveau d'impact. Ces modèles offrent aux gestionnaires le moyen d'évaluer la santé des fleuves de façon rapide, économique et normalisée, et d'établir des priorités pour des programmes de réhabilitation. Le *Key Centre for Biological Diversity and Bioresources* (Université MacQuarie, Australie) élabore présentement des méthodes d'analyse de la diversité génétique et fonctionnelle des microbiotes, en corrélation avec l'état du fleuve. La détection des impacts à ce niveau trophique peu élevé pourra servir de système de première alerte dans la perspective d'une gestion plus alerte des bassins de captage;

(b) Le Royaume-Uni a mis au point une méthode d'évaluation rapide de tous les habitats fauniques, terrestres, dulçaquicoles ou côtiers. Cette méthode classe les types de couvertures terrestres et aquatiques selon un vaste système de classification afin de pouvoir les reporter sur des cartes de base. Le résultat final pourrait servir de repère pour comparer les résultats de futures observations. L'avantage de ce système tient à sa simplicité et au temps relativement court qu'il faut pour couvrir et évaluer le terrain. On trouvera la description détaillée de la méthode dans le *Nature Conservancy Council* (1990). En outre le *River Invertebrate Prediction and Classification System* [Système de prédiction et de classification des invertébrés potamiques](RIVPACS) se fonde sur le nombre et le type de macro-invertébrés relevés sur des sections de rivière spécifiques lors de prélèvements minutés, en utilisant surtout un filet (ou une drague pour les sites plus creux). Grâce à cette technique, on a conçu une classification des fleuves et rivières en partant des résultats provenant de 684 sites de référence au Royaume-Uni. Les sites de référence sont choisis parce qu'ils représentent différents types de rivières qui sont relativement à l'abri du stress d'origine humaine. Le système présente l'avantage d'être simple à appliquer et de n'exiger que des connaissances taxonomiques de base.

(c) *FishBase*, programme mis au point par la FAO et l'ICLARM en collaboration avec d'autres organismes, constitue l'une des bases de données les plus importantes qui soient sur la diversité biologique des eaux intérieures. L'analyse de ces données en séries temporelles peut faire ressortir rapidement des tendances à l'échelle nationale, régionale ou mondiale, sur le plan écologique et taxonomique. Cette base de données permet en outre d'évaluer rapidement les tendances et de tester des hypothèses (voir, par exemple, Pauly *et al.*, 1998);

(d) Conservation International a mis au point un programme d'évaluation rapide (AquaRAP) pour les écosystèmes aquatiques. AquaRAP a pour but de fournir un bilan rapide de l'état biologique et de la valeur de conservation des écosystèmes d'eaux douces et de faire des recommandations pour intégrer la gestion et la conservation. Les expéditions AquaRAP sont conçues pour recueillir le maximum d'information reliée à la conservation dans le moins de temps possible. Au cours des expéditions AquaRAP, les équipes terrain, qui regroupent des scientifiques du pays, étudient les caractéristiques biologiques, physiques et, si possible, anthropologiques des bassins versants. Les bassins versants sont aussi classés en fonction d'une série de 13 critères, comme l'hétérogénéité de l'habitat, l'unicité de l'habitat, le niveau de menace et le degré de fragilité. Les organismes sont identifiés au niveau taxonomique le plus approprié (genre ou espèce). Les résultats de l'analyse AquaRAP sont disponibles dans l'année qui suit l'expédition terrain. Pour les cinq prochaines années, le comité de coordination d'AquaRAP a retenu dix bassins correspondant à des projets de priorité globale en Amérique du Sud. Le comité de coordination prévoit en outre appliquer les mêmes protocoles de recherche sur d'autres continents, une fois qu'ils auront été bien établis en Amérique du Sud.

C. Modalités de mise en œuvre du paragraphe 8 c) du programme de travail

45. Tel qu'indiqué au paragraphe 8 c) du programme de travail, le plan de travail du SBSTTA devrait comprendre une compilation d'études de cas et une synthèse des enseignements à tirer de ces études pour que l'information soit diffusée à travers le centre d'échange et d'autres mécanismes appropriés.

46. Huit études de cas ont été présentées au Secrétariat par quatre Parties. Cinq études de cas ont été relevées suite à la consultation de rapports nationaux, et deux autres dans une autre source d'information pertinente. On pourra trouver sur site Web du Secrétariat la compilation et la synthèse de toutes ces études de cas. Voici qui peut servir d'analyse globale des études de cas :

(a) Plusieurs études de cas correspondent à plus d'une région identifiée aux alinéas 8 c), i) vii). Par exemple, l'approche fondée sur les écosystèmes (alinéa 8c)i) est souvent utilisée pour des actions de régénération (alinéa 8c) iv)). En outre, l'approche fondée sur les écosystèmes et ses avantages sont de plus en plus reconnus;

(b) À en juger par les études de cas dans chacun des domaines décrits dans le programme de travail, les interventions palliatives surpassent en nombre les autres types d'actions. Les projets de régénération et de réhabilitation mentionnés dans les études de cas font état de résultats positifs;

(c) On reconnaît l'importance de la participation communautaire aux différentes étapes des schémas de gestion de l'eau ou de l'habitat, car plusieurs études de cas font état du rôle joué par la collectivité dans divers types de projets.

IV. LACUNES ET OBSTACLES À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRAVAIL DU SBSTTA

A. Lacunes et obstacles à la mise en œuvre du paragraphe 8
a) du programme de travail

47. Même si les Parties ont fourni des renseignements utiles, le petit nombre d'études déposées ne permet pas encore de présenter une image plus précise de la diversité biologique des eaux intérieures.

48. Le faible niveau des connaissances à l'échelle nationale est l'un des principaux obstacles à l'évaluation de l'état de la diversité biologique des eaux intérieures. D'après les experts qui ont participé à l'atelier sur la diversité biologique des eaux intérieures, tenu à Wageningen, aux Pays-Bas, en 1997 (voir UNEP/CBD/SBSTTA/3/Inf.26), les connaissances (sur l'état et l'évolution de la diversité biologique des eaux intérieures, et les menaces qui pèsent sur elle) sont disponibles pour quelques régions, mais pour la plupart les renseignements sont morcelés et difficilement accessibles. Par conséquent, l'une de nos priorités devrait être d'améliorer la base actuelle de nos connaissances sur la diversité biologique des écosystèmes aquatiques intérieurs.

B. Lacunes et obstacles à la mise en œuvre du paragraphe 8
b) du programme de travail

49. Le principal obstacle à l'élaboration et à la diffusion de directives régionales pour une évaluation rapide de la diversité biologique des eaux intérieures, c'est qu'il n'existe pas, à l'heure actuelle, d'étude complète sur les méthodes d'évaluation rapide, leurs avantages et leurs inconvénients.

50. Même s'il y a des pays et des organisations qui mettent au point des méthodes d'évaluation rapide, il est nécessaire d'harmoniser et de coordonner les efforts en ce domaine.

C. Lacunes et obstacles à la mise en œuvre du paragraphe 8
c) du programme de travail

51. Les études de cas soumises au Secrétaire exécutif ne sont ni assez nombreuses ni assez détaillées. Le Secrétaire exécutif devrait poursuivre l'analyse de l'information, sur la base d'études additionnelles, pour être en mesure de produire une évaluation fiable et représentative de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique des eaux intérieures.

V. RÉFÉRENCES

- FAO, 1995. Code de conduite pour une Pêche Responsable, FAO, Rome. 41 p.
- FAO, 1997. Les pêches intérieures. Directives techniques pour une Pêche responsable, N° 7. FAO, Rome.
- FAO, 1999. Examen de l'état des ressources halieutiques mondiales. Les Pêches intérieures. Circulaire sur les pêches, N° 942. Rome, Italie.
- Garibaldi, L. et Bartley, D.M. 1999. La base de données sur les introductions d'espèces exotiques (DIAS) : le site Web. Bulletin de liaison de la FAO sur l'Aquaculture, N° 20, p. 20-24.
- Kaly, U., Briguglio, L., McLeod, H., Schmall, S., Pratt, C. et Pal, R. 1999. *Environmental Vulnerability Index (EVI) to summarise national environmental vulnerability profiles*. South Pacific Applied Geoscience Commission (SOPAC) Technical Report 275.
- McAllister, D.E., Hamilton, A.L. et Harvey, B. 1997. «Global Freshwater Biodiversity : Striving for the integrity of freshwater ecosystems», *Sea Wind*, 11(3).
- Nature Conservancy Council, 1990. *Handbook for Phase 1 habitat survey - a technique for environmental audit*, Nature Conservancy Council, Peterborough.
- Pauly D. et Christensen V., Dalsgaard J., Forese R., et Torres F. Jr. 1998. «Fishing down marine food webs», *Science* (Wash.) 279, p. 860-863.
- World Conservation Monitoring Centre, 1998. *Freshwater Biodiversity: a preliminary global assessment*, sous la dir. De Groombridge, B. et Jenkins, M., WCMC Biodiversity Series, N° 8, World Conservation Press.
- Wright, J.F., Furse, M.T. et Moss, D. 1998. *River classification using macroinvertebrates : RIVPACS applications*. Aquatic conservation : Marine and Freshwater Ecosystems, 8, p. 617-631.

Annexe

ORGANISATIONS QUI TRAVAILLENT SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DES PETITS ÉTATS
INSULAIRES ET DES ÉTATS VICTIMES DE DÉSASTRES ÉCOLOGIQUES

1. La Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement (tenue à la Barbade en 1994) a adopté un Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Le Programme d'action visait 14 domaines prioritaires, dont les ressources dulçaquicoles et biologiques, et définit un certain nombre d'actions et de politiques touchant l'environnement et la planification du développement, qui devraient être prises en compte par les petits États insulaires en développement avec l'aide et la coopération de la communauté internationale.
2. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a un programme d'aide à l'industrie de la pêche pour les petits États insulaires en développement, qui comprend un volet sur l'aquaculture et sur la conservation, la gestion et le développement des pêches intérieures.
3. Les activités de l'UNESCO dans les petits États insulaires en développement comprennent, en vertu de la Convention sur le patrimoine mondial, la promotion d'instruments internationaux pour la protection de la diversité biologique et du patrimoine naturel, celle de la conservation comme partie intégrante du développement durable, celle de la gestion intégrée des côtes et des connaissances écologiques traditionnelles sur la diversité biologique des petits États insulaires en développement.
4. Le travail du PNUE, dans le cadre du sous-programme sur les ressources dulçaquicoles, côtières et marines (1998-1999), comprend la facilitation d'évaluations pertinentes de l'état des eaux douces et marines des petits États insulaire en développement et celle de leurs ressources vivantes, ainsi que l'élaboration d'outils et de lignes directrices pour la gestion et l'utilisation durables des eaux et des ressources en eau douce et sur les côtes.
5. La Commission de géoscience appliquée du Pacifique Sud a mis au point un indice de vulnérabilité environnementale (EVI) pour les petits États insulaires en développement. L'EVI a pour but de décrire la vulnérabilité relative de l'environnement des petits États insulaires en développement face aux dangers d'origine humaine et naturelle. Ceci comprend l'incidence sur les aspects physiques et biologiques des écosystèmes, y inclus la diversité biologique (Kaly et al.), 1999).
6. Au sujet des désastres écologiques, le service conjoint de l'Environnement du PNUE et de l'Office pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) réunit l'expertise technique et politique du PNUE et de l'OCHA, qui a pour mandat de coordonner la réponse internationale à tous les désastres. Son but est d'offrir rapidement une intervention d'urgence aux pays confrontés à des déversements chimiques ou pétroliers, à des accidents industriels, à des incendies de forêt et à d'autres crises soudaines susceptibles d'affecter l'environnement, la santé humaine et le bien-être des personnes. Sur demande, le service conjoint de l'Environnement PNUE/OCHA fournit une évaluation indépendante du désastre ou de l'accident.

- - - - -